

Bourgeoisie : comptes et budget

Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	162'292.84	152'400.00	185'267.10
Revenus financiers	+ CHF	181'206.06	798'900.00	732'367.89
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	18'913.22	646'500.00	547'100.79
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	18'913.22	646'500.00	547'100.79
Amortissements planifiés	- CHF	-	-	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	197'467.41
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	208'622.01
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	18'913.22	646'500.00	558'255.39
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	-	-	-
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	18'913.22	646'500.00	547'100.79
Investissements nets	- CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	18'913.22	646'500.00	547'100.79

Le total du bilan au 31.12.2023 se monte à Fr. 3'539'308.68. La fortune nette s'élève à Fr. 1'902'278.88, après enregistrement du résultat de l'exercice.

Le CB accepte, à l'unanimité, les comptes 2023 de la Bourgeoisie tels que présentés.

Le CB prend connaissance et accepte, à l'unanimité, le budget 2024 de la Bourgeoisie. Il accepte également, à l'unanimité, le plan financier 2024-2027.

Edilité

Le CC délire et traite

- 1 annonce de panneaux solaires
- 1 préavis pour le service cantonal des constructions

- 1 demande de renseignements

Route de St-Romain

Le CC prend connaissance de la soumission de gré à gré déposée par Aymon SA pour la réfection/agrandissement du mur se trouvant à côté de la future maison de la santé de St-Romain.

Le Canton du Valais, par son service de la mobilité, est porteur de ce projet. 50 % des coûts sont à la charge du canton, 50 % à la charge de la commune. Cette soumission ne concerne le terrassement et le génie civil.

Cette offre est validée par Editech SA, bureau mandaté par l'Etat du Valais pour le suivi de la construction.

Ainsi donc, le CC accepte l'offre déposée par Aymon SA pour un montant total de Fr. 197'590.60 dont le 50 % soit Fr. 98'795.30 est à la charge de la municipalité. Ce montant figure au budget communal.

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 15'344.00 (7 dossiers).

Subvention achat vélo électrique

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques pour la période du 09.01.2024 au 19.01.2024. Le montant de subvention se monte à Fr. 400.00.

Le montant versé pour 2024 se monte à Fr. 1'272.40.

Séance du 14.03.2024

Travaux bruyants

Le CC prend connaissance d'une demande du bureau d'architectes & associés sa concernant une demande de dérogation à l'article 20 du règlement de Police pour des travaux bruyants sur la parcelle n° 473, plan 5, Chamossaire, pour 1 jour entre le 27 et le 29 mars 2024.

Le CC accorde la dérogation requise.

Bâtiment structure Naftaline

La nouvelle direction de la structure a émis des souhaits et remarques quant à l'aspect et l'entretien qu'elle souhaitait.

Le CC attribue les travaux d'entretien courant à l'entreprise La Cigale Paysagiste Sàrl pour le montant de Fr. 4'486.15 TTC.

Le CC attribue les travaux de modification des aménagements extérieurs à l'entreprise La Cigale Paysagiste Sàrl pour le montant de Fr. 8'983.10 TTC.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 5 autorisations de construire

- 1 demande de renseignements
- 3 annonces de panneaux solaires

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 22'622.00 (9 dossiers).

Postulats du conseil général

Lors de la séance plénière du conseil général du 25 janvier dernier, plusieurs postulats ont été acceptés.

Lors de sa séance du 31.01.2024, le CC avait validé le principe de mandater un bureau pour y répondre.

Le CC prend connaissance des offres du bureau dvarchitectes & associés sa à Sion :

- Etude de faisabilité pour la couverture de la Place du Pré des Sœurs : Fr. 5'292.60 TTC.
- Etude territoriale relative aux infrastructures scolaires et sportives : Fr. 23'816.60 TTC.

Le CC valide ces deux offres et attribue donc ces mandats au bureau dvarchitectes & associés sa à Sion.